

# Votre programme de formation

## La formation BEA vers B

suivant le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

Cet enseignement permet la délivrance d'une attestation de suivi de formation.

**Alain**  
**ECOLE de CONDUITE**

Agrément préfectoral : E140280010 renouvelé le 09/01/19  
par DDT CHARTRES - SIRET : 301 818 118 000 46  
Assuré au titre de l'article L.211-1 du code des assurances  
par MASTER Assurances - Police n°1013010911



**Tous les titulaires du permis BEA peuvent suivre une formation qui leurs permettra de conduire aussi bien des voitures équipées d'une boîte automatique que celles équipées d'une boîte manuelle.**

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Pour tous les conducteurs titulaires du permis BEA depuis au moins 3 mois (à compter de la date de réussite à l'examen BEA).
- Cette formation consiste à réaliser 7 heures de conduite sur boîte manuelle.
- **Aucune procédure de régularisation devant un inspecteur n'est nécessaire à la fin de cette formation** (excepté pour les conducteurs ayant passé le permis BEA pour des raisons médicales).
- **À l'issue de la formation, l'École de Conduite ALAIN vous remettra l'attestation de suivi et procédera à l'enregistrement complet sur ANTS afin que vous receviez votre nouveau titre de conduite.**

### LA FORMATION PRATIQUE ET THÉORIQUE DE 7 HEURES EN DÉTAIL

- ✓ La formation est individuelle et est dispensée en cours pratique sur un véhicule à changement de vitesses manuel, relevant de la catégorie B.
- ✓ Les apports théoriques, en lien avec la pratique, pourront être enseignés dans le véhicule.

**La formation de 7 heures comporte 2 séquences et se déroule sur 2 jours**

#### **1 SÉQUENCE 1 :** (durée : 2 heures)

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

#### **2 SÉQUENCE 2 :** (durée : 5 heures)

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation et adopter les techniques de l'éco-conduite.
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.